

port. Je crois qu'il aurait dû employer plus de temps à croiser le long des côtes et les aborder là.

Sir JOHN A. MACDONALD : S'ils étaient dans le port, il ne pouvait pas les aborder en dehors du port.

M. DAVIES : L'honorable monsieur sait qu'ils n'étaient entrés dans le port que pour y trouver un ari, et qu'ils se livraient à la pêche le long des côtes et non dans le port, et il me semble que si les capitaines des croiseurs eussent fait leur devoir, ils auraient poursuivi ces flottilles, comme elles poursuivaient le maquereau le long des côtes. Tout pêcheur d'expérience sait au juste où se trouvera le maquereau à une certaine époque, dans un certain mois, s'il sera au large du Cap Breton, ou au large de la pointe nord des îles de la Madeleine, ou au large de la côte nord-est du Nouveau-Brunswick. Je dis que si ces croiseurs eussent suivi la flotte le long de la côte et se fussent efforcés de les tenir en vue et de les empêcher d'entrer dans les pêches, ils eussent rendu des services plus efficaces qu'ils ne l'ont fait en restant dans les havres et en y abordant des navires. Du moins c'est là mon humble jugement. Je puis me tromper, mais il me semble qu'ils auraient rendu de meilleurs services de cette manière qu'en abordant des navires dans les ports et en leur ordonnant de sortir dans un délai de vingt-quatre heures.

De plus mon jugement sous ce rapport est appuyé par le jugement ultérieur du département de la marine, car avant la fin de la saison, lorsque des plaintes eurent été portées, le département ordonna à ces croiseurs de ne pas rester dans les ports et de n'y entrer qu'une fois par semaine. Le vapeur dont je n'ai pas encore parlé est l'*Acadia* qui a abordé 43 navires dont chacun était dans le port. Je puis dire à l'honorable ministre que cette question que je soumetts à la Chambre n'est pas du tout une question de politique de parti. C'est tout simplement la question de savoir comment nous pourrions mieux organiser le service de protection, si c'est en tenant nos navires dans les havres et en ordonnant aux navires américains de sortir, en les empêchant d'y rester plus de vingt-quatre heures, ou si nous ne le ferons pas plus efficacement en tenant nos navires constamment occupés à croiser en suivant la flotte à mesure qu'elle va d'un point à l'autre. C'est mon opinion que cela peut être fait plus efficacement si nous adoptons ce dernier moyen. Je vais lire un court extrait d'un journal ministériel publié dans la province que j'habite pour démontrer que je ne me place pas au point de vue du parti pour présenter cette cause, mais que je me fais l'écho de l'opinion générale de ceux qui habitent ces régions. Le 29 août l'*Examiner*, l'organe ministériel dans cette province, dans son premier article, disait :

La prétention que les rapports relatifs aux croiseurs sont dus entièrement au désir qu'ont les grifs de faire du capital politique, n'est pas fondée. Nous avons entendu quelques-uns des plus chauds partisans du gouvernement en cette province dire qu'ils ont vu les seiniers des États-Unis pêchant en dedans de la limite de trois milles pendant plusieurs jours consécutifs sans être dérangés par les croiseurs ou par les douaniers. Que les grifs tâchent d'en faire du capital politique cela est vrai sans doute, mais qu'ils réussissent jusqu'à un certain point si le peuple n'est pas convaincu qu'ils sont dans l'erreur, ou s'il ne s'opère pas un changement cela est certain.

Vers le même temps une assemblée importante de pêcheurs, au nombre de plus de 400, fut tenue à l'une de nos stations de pêche dans l'Île du Prince-Édouard. On y adopta des résolutions concernant la manière dont les côtes faisaient leur service. La résolution se lit comme suit :

Attendu qu'on a amenés à croire que le gouvernement du Dominion avait d'autres préparatifs pour protéger nos pêches de maquereau contre les braconniers américains ;

Qu'il soit en conséquence résolu, que nous—les pêcheurs de Miminigash nous demandons au gouvernement ou d'enlever ses simulacres de côtes ou de forcer ses capitaines à faire leur devoirs.

En ce qui concerne cette résolution, naturellement, les honorables députés qui sont des hommes pratiques savent

M. DAVIES

qu'elle a pu être ou ne pas être plus énergique que les faits ne l'exigeaient. Je la donne tout simplement comme une résolution adoptée à une assemblée de 400 pêcheurs, convoquée, non par des hommes de parti, mais par des hommes des deux partis. A la même date le *Morning Herald* d'Halifax publiait ce qui suit :

On nous a montré une lettre privée d'un officier au service sur le croiseur *Houlett* dans lequel il dit que le croiseur était au large de Miminigash, I. P.-E., le jour même où 150 voiles, dont les deux tiers étaient des navires de pêche dans cette localité, ce jour-là, était de 44 dont 20 était des embarcations de la Nouvelle-Ecosse et de l'Île du Prince-Édouard. Le poisson au lieu d'y être abondant y était très rare. Au lieu d'être près de la grève, les Yankees en étaient éloignés de quatre à six milles, et conséquemment tous en dehors des limites.

C'était la réponse à la résolution adoptée par les 400 pêcheurs. Eh bien, un reporter du *Herald* d'Halifax, alla trouver l'amiral Scott, et appela son attention sur cette déclaration, que les pêches côtières de l'Île du Prince-Édouard n'étaient pas protégées par les croiseurs ; et en réponse à une question lui demandant ce qu'il y avait de vrai dans l'assertion que 150 voiles de pêcheurs dont les deux tiers étaient américaines avaient été vues au large de Miminigash, I. P.-E. le vaillant capitaine répondit :

Cette assertion est absurde à sa face même, elle est absolument fautive. Elle est faite par des personnes qui s'entendent mal à juger des distances, qui ne peuvent faire la distinction entre une ligne à deux milles et une ligne à quatre milles du rivage—des hommes qui sont partisans, qui exagèrent d'une façon grossière, s'ils n'inventent pas, seulement ce qu'ils disent par esprit de parti. Ces navires n'ont pas montré leurs couleurs et les navires de pêche américains ou néo-écossais se ressemblent tellement qu'il est très difficile de faire la distinction entre eux.

Or je présume que la déclaration faite par le capitaine Scott au reporter du *Herald* d'Halifax était semblable au rapport qu'il a adressé sur ces faits au ministre de la marine et des pêcheries. Je désire faire remarquer que tandis que le capitaine Scott est très dogmatique, il était impossible qu'il eût des renseignements pouvant justifier ces assertions. Il n'y était pas lui-même, et en conséquence lorsque nous pensons sa déclaration, nous devons tenir compte des occasions qu'il avait eues de se former une opinion convenable. En réponse à cette déclaration de sa part, une lettre de l'un des plus chauds partisans ministériels de l'Île du Prince-Édouard fut publiée dans le *Herald* d'Halifax. Après avoir cité la question posée au capitaine Scott et la réponse que j'ai citée, la lettre dit :

Or, sauf tout le respect dû au capitaine Scott, le rapport est vrai, n'est pas exagéré, et a été fait par un homme aussi capable de juger des distances de deux ou quatre milles que le capitaine Scott ou le commandant de n'importe lequel des croiseurs. Il est fait par un partisan, mais par un partisan qui n'a jamais donné un vote excepté en faveur du parti conservateur.

Je puis déclarer de plus que mardi soir, le 10 courant à 7-30 heures, j'ai compté pas moins de cent soixante et seize voiles de goélettes, de la Pointe au Loup-Marin, lot 7, au récif de Miminigash. Au moins les de x tiers de ces voiliers étaient américains, vu qu'il n'y a pas plus de cinquante navires de la Nouvelle-Ecosse et de l'Île du Prince-Édouard dans la baie maintenant. Ces navires étaient ancrés à moins d'un mille du rivage. Je suis prêt à attester sous serment la vérité de ces faits, et l'assemblée des 400 pêcheurs à Miminigash prouve qu'ils sont vrais

Voire, etc.

JOHN HUGHES.

Je cite ceci pour démontrer que ces fonctionnaires sont toujours prêts à donner ce qui semblerait une explication plausible ; mais l'explication donnée par le capitaine Scott, lorsqu'elle a été sâssée n'a pas beaucoup de valeur. Il a parlé dogmatiquement sur des faits dont il ne pouvait pas avoir eu personnellement connaissance, et il est énergiquement contredit par des hommes qui étaient présents, qui ont vu la flotte de pêcheurs, et qui lui ont dit qu'ils étaient partisans, mais seulement dans le sens qu'ils donneraient leur appui au gouvernement, et qu'ils n'avaient jamais voté autrement qu'en faveur du gouvernement. J'ai un certain nombre d'autres extraits du même genre, mais il est tout à fait inutile de les lire, car le but que je me proposais était tout simplement d'appeler l'attention du ministre de la marine et des pêcheries sur ce fait, que la population qui